

Charbon mensuel 2012

Confidentiel une fois complété.

Renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada 1985, chapitre S19.

En vertu de cette loi, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

If you prefer this questionnaire in English, please check here

Corriger l'information pré-imprimée si nécessaire.

Mois

BUT DE L'ENQUÊTE

Cette enquête a pour but de recueillir de l'information sur la disponibilité et l'écoulement d'énergie au Canada. L'information recueillie par cette enquête fournit à tous les niveaux de gouvernement et au secteur privé une image plus juste de la demande en énergie et aide à la mise en oeuvre de politiques énergétiques et de l'environnement.

CONFIDENTIALITÉ

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la loi. Les dispositions de confidentialité de la *Loi sur la statistique* ne sont pas touchées par la *Loi sur l'accès à l'information* ou toute autre loi. Ainsi, par exemple, l'Agence du revenu du Canada ne peut pas accéder à des données d'enquête identifiables de Statistique Canada.

Les données de cette enquête serviront uniquement à des fins statistiques et seront publiées sous forme agrégée seulement.

COUPLAGE DE DONNÉES

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

ENTENTES SUR LE PARTAGE DE DONNÉES

Afin d'alléger le fardeau des répondants et d'assurer l'uniformité des statistiques, Statistique Canada a conclu des ententes avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organismes gouvernementaux afin de partager les données de cette enquête. Ces organismes doivent garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada ne partagera les données de cette enquête qu'avec les organismes qui ont démontré la nécessité de les utiliser.

Il existe des ententes sur le partage des données tirées de cette enquête en vertu de l'article 11 de la *Loi sur la statistique* avec les organismes statistiques de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon concernant les établissements situés ou ayant des activités dans leur secteur de compétence. Ces organismes statistiques ont l'autorité législative nécessaire pour recueillir eux-mêmes ce genre de données ou les recueillir en collaboration avec Statistique Canada. Leurs lois procurent également aux répondants la même protection en matière de confidentialité que la *Loi sur la statistique* fédérale et prévoient des sanctions similaires en cas de divulgation de données confidentielles.

En vertu de l'article 12 de la *Loi sur la statistique*, il existe des ententes sur le partage des données avec les organismes statistiques de l'Île-du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut et avec Industrie et Ressources Saskatchewan, le Conseil de conservation

des ressources énergétiques de l'Alberta, l'Office national de l'énergie, le ministère de l'énergie de l'Alberta, le ministère de l'Énergie et des Mines de la Colombie-Britannique, Ressources naturelles Canada et Environnement Canada. Dans le cas des ententes conclues avec des organisations gouvernementales provinciales et territoriales, les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

En vertu de l'article 12, vous pouvez refuser de partager vos renseignements avec l'un de ces organismes en écrivant une lettre d'opposition au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser l'organisme avec qui vous ne voulez pas partager vos données.

Prière de prendre note qu'il n'y a pas de droit de refus de partage de données avec Industrie et Ressources Saskatchewan et le Conseil de conservation des ressources énergétiques de l'Alberta. En plus d'être recueillies en vertu de la *Loi sur la statistique*, les données sont recueillies en vertu de la *Loi de conservation et de réglementation du pétrole et du gaz* 1985 et de la *Loi des Ressources Minérales de la Saskatchewan* pour Industrie et Ressources Saskatchewan et en vertu de la section 65 de l'*Alberta Coal Conservation Regulation* et les articles 12.050 - 12.053 de l'*Alberta Gas and Oil Conservation Regulation* pour le Conseil de conservation des ressources énergétiques de l'Alberta.

DIRECTIVES

- Si vous n'avez pas produit, utilisé ou envoyé du charbon pendant le mois veuillez cocher et renvoyer le questionnaire.
- Statistique Canada et les organismes provinciaux ci-dessous partagent entre eux les données. Par conséquent, veuillez envoyer ce rapport à Statistique Canada, et une copie à l'agence appropriée au plus tard le **VINGTIÈME JOUR** qui suit le mois observé.

Mines Branch, Geology and Mines Division,
Saskatchewan Industries and Resources
1914 Hamilton Street, Regina, Saskatchewan, S4P 4V4

Alberta Energy Resources Conservation Board
Statistics Branch, 640 Fifth Avenue S.W., Calgary, Alberta, T2P 3G4

British Columbia Ministry of Energy and Mines
1810 Blanshard St., 6th Floor
Victoria, B.C., V8W 9M9

DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS TRANSMIS PAR TÉLÉCOPIEUR OU AUTRES MODES ÉLECTRONIQUES

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou autres modes électroniques peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada offrira le niveau de protection garanti pour tous les renseignements recueillis aux termes de la *Loi sur la statistique*.

ATTESTATION

Je certifie que les renseignements indiqués dans le présent rapport sont, autant que je le sache, complets et exacts.

Date

Signature

j	m	a
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Nom du signataire (en lettres moulées s.v.p.)

Fonction officielle du signataire

Adresse électronique

Téléphone (())-

Poste

Télécopieur (())-

Nota : Prière d'indiquer les chiffres au dollar et à la tonne le plus près, et de ne pas répéter la même donnée. Estimer au besoin.

Réservé à
Statistique
Canada

CHARBON BRUT

		CHARBON BRUT	
		Tonnes métriques	Valeur \$
Production souterraine brute	1.1		XXX
Production brute en surface	1.2		XXX
Envoyé aux haldes de rebuts	1.3		XXX
Charbon récupéré des haldes de rebuts, des résidus, etc.	1.4		XXX
Production nette totale (1.1 + 1.2 - 1.3 + 1.4)	1.5		XXX
À l'usine de traitement de la mine	1.6		XXX
Pertes	XX	XXX	XXX
Production à l'usine de traitement (3.1 - 3.3)	XX	XXX	XXX
Brut/stocks à l'usine de traitement – fin du mois précédent	1.8		XXX
Brut/stocks à l'usine de traitement – fin du présent mois	1.9		XXX
Rectifications (<i>préciser la cause</i>) / Reçu ou livré à d'autres producteurs (<i>spécifier</i>): _____	1.10		XXX
Production commerciale (brut = 1.5 - 1.6 + 1.8 - 1.9 ± 1.10) (lavé = 3.4 + 3.5 - 3.6 ± 3.7)	1.11		XXX
Utilisation			
Dans la province			
Centrales d'énergie électrique	2.1		
Consommateurs industriels	2.2		
Usines de coke (y compris de carbonisation)	2.3		
Consommation résidentielle (y compris par les salariés)	2.4		
Utilisé dans l'entreprise (chaudière, etc.)	2.5		
Autres (<i>préciser</i>): _____	2.6		
Utilisation totale dans la province (brut = 2.1 à 2.6) (lavé = 4.1 à 4.6)	2.7		
Autres provinces (<i>préciser</i>): _____	2.		
	2.		
À un port d'expédition – Atlantique ou Lac Supérieur	2.19		
À un port d'expédition – Pacifique	2.20		
Aux États-Unis par route ou par rail	2.21		
Utilisation totale à partir de la mine (brut = 2.1 à 2.21) (lavé = 4.1 à 4.21)	2.22		
Atlantique ou Lac Supérieur			
Stocks au port à la fin du mois précédent	2.23		XXX
Stocks au port à la fin du présent mois	2.24		XXX
Livraisons à partir du port (<i>préciser</i>): _____	2.25		
	2.25		
Rectifications (<i>préciser la cause</i>) / Reçu ou livré à d'autres producteurs _____ (brut = 2.19 + 2.23 - 2.24 - 2.25) (lavé = 4.19 + 4.23 - 4.24 - 4.25)	2.26		XXX
Pacifique			
Stocks au port à la fin du mois précédent (<i>spécifier le port</i>): _____	2.27		XXX
Stocks au port à la fin du présent mois	2.28		XXX
Livraisons à partir du port – Japon	2.29.559		
Livraisons à partir du port – Autre (<i>préciser</i>): _____	2.29.		
	2.29.		
	2.29.		
	2.29.		
	2.29.		
	2.29.		
	2.29.		
	2.29.		
	2.29.		
	2.29.		
	2.29.		
	2.29.		
	2.29.		
	2.29.		
	2.29.		
Livraison du port aux clients de la Colombie-Britannique	2.38		
Autres rectifications (<i>préciser la cause</i>) / Reçu ou livré à d'autres producteurs (<i>spécifier</i>): _____ (brut = 2.20 + 2.27 - 2.28 - 2.29 - 2.38) (lavé = 4.20 + 4.27 - 4.28 - 4.29 - 4.38)	2.30		XXX

- Nota :** a) Les valeurs à la mine ou à l'usine de traitement devraient être F.O.B. et **NE DEVRAIENT PAS inclure les frais de transport vers l'extérieur.**
b) Les livraisons au port devraient être F.O.B. et inclure les frais de chargement et de manutention mais **NE DEVRAIENT PAS inclure les frais de transport vers l'extérieur.**
c) La valeur des livraisons au port (ligne 1.19, 1.20, 2.19, 2.20) devrait refléter la vraie valeur du marché. Alors une valeur basée sur une estimation de la valeur des ventes au port **moins les coûts de transport de la mine** serait appréciée.

Réservé à Statistique Canada	CHARBON LAVÉ					
	Métallurgique*		Thermique		Total	
	Tonnes métriques	Valeur \$	Tonnes métriques	Valeur \$	Tonnes métriques	Valeur \$
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
3.1	XXX	XXX	XXX	XXX		XXX
3.3	XXX	XXX	XXX	XXX		XXX
3.4		XXX		XXX		XXX
3.5		XXX		XXX		
3.6		XXX		XXX		
3.7		XXX		XXX		
3.8		XXX		XXX		
4.1						
4.2						
4.3						
4.4						
4.5						
4.6						
4.7						
4.						
4.						
4.19						
4.20						
4.21						
4.22						
4.23		XXX		XXX		
4.24		XXX		XXX		
4.25						
4.25						
4.26		XXX		XXX		
4.27		XXX		XXX		
4.28		XXX		XXX		
4.29.559						
4.29.						
4.29.						
4.29.						
4.29.						
4.29.						
4.29.						
4.29.						
4.29.						
4.29.						
4.29.						
4.29.						
4.29.						
4.29.						
4.29.						
4.29.						
4.29.						
4.38						
4.30		XXX		XXX		

* Inclure dans métallurgique tout genre de charbon (PCI, faible, tendre, dur) destiné aux usines de coke ou aux industries sidérurgiques.

Estimation des dépenses commerciales d'exportation	coût moyen/tonne métrique
Transport au port	
Chargement et manipulation au port	
Autres coûts au port (préciser)	

DONNÉES PROVINCIALES (PRIÈRE DE COMPLÉTER LA SECTION PROVINCIALE APPROPRIÉE)

Section 1 - Alberta

	Moyenne de travailleurs par jour durant le mois déclaré (inclure tous les employés au site)	nombre de mines	sorte de production de la mine	
			métallurgique	thermique
travailleurs				
horaire				
total				

Section 2 - Colombie-Britannique

Employés recevant un salaire au dernier jour du mois, qu'ils soient payés mensuellement, hebdomadairement, à l'heure ou à la pièce.

EFFECTIF	surface	sous terre	usine de traitement	salaire et traitement
	#			\$000
Mine et assimilés				
Administration et de bureau				
Autre				
Total sur ce site				

Basé sur les données fournies sur les pages précédentes, si Injection de Charbon Pulverisé (IPC) est produit/vendu, veuillez fournir les informations suivantes pour IPC seulement:

	Volume	Valeur
	(tonnes métriques)	(en \$)
Production marchande		
Utilisation totale à partir de la mine		
Livraisons totales à partir des ports (Atlantique ou Pacifique)		